



Vol 181 B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25 JUL. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

R
M
I***19106455***N° d'entreprise : **445.336.403****Dénomination**(en entier) : **Comité de Gestion et des Fêtes du Moulin de Ten-Brielen**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif****Siège** : **Place Sainte-Anne, 21 - 7780 COMINES**

Objet de l'acte : **Démission et nomination de membres et d'Administrateurs / Modification des statuts / Désignation d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier / Représentation de l'association vis-à-vis de tiers et pouvoir de signature pour les comptes en banque de l'association**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 :

1er Objet : Démission et nomination de membres et d'Administrateurs

L'Assemblée Générale de ce jour prend acte de la nomination de neuf nouveaux membres de l'association :

Représentants du secteur « public » :

- M. Augustin DURNEZ, domicilié Rue de Capelle 37 à 7780 Comines, né à Courtrai le 19 novembre 1998,
- M. Gaël MISPELAER, domicilié Rue de la Chicane 6 à 7781 Houthem, né à Mouscron le 13 avril 1982,
- M. Philippe MOUTON, domicilié Rue de Wytschaete 48 0 7781 Houthem, né à Comines le 20 juin 1959,
- M. Stéphane PONCHEAUX, domicilié Rue de Zandvoorde 9 à 7780 Comines, né à Menin le 05 mai 1967,
- M. José RYCKEBOSCH, domicilié Route de Flandre 26 à 7780 Comines, né à Rollegem-Kapelle le 31 octobre 1951,
- M. David WERQUIN, domicilié Clos des Châteaux 8 à 7780 Comines, né à Courtrai le 30 juin 1971.

La durée du mandat de ces six nouveaux membres issus du secteur « public » est fixée à six ans et se termine à la date de la sixième Assemblée Générale qui suit celle qui les a désignés membres.

Représentants du secteur « privé » :

- M. Freddy BAELEN, domicilié Rue des Jardinets 14 à 7780 Comines, né à Comines le 07 février 1956,
- Mme Marilyn MAHIEU, domiciliée Rue de Capelle 37 à 7780 Comines, née à Comines le 06 avril 1964,
- Mlle Isabelle TIMPERMAN, domiciliée Rue Voorstraete 4 à 7780 Comines, née à Ypres le 22 mai 1982.

Les neuf membres précités entrent en séance.

Par ailleurs, l'Assemblée de ce jour acte que les quatre personnes suivantes conservent leur mandat de membre de l'association :

- M. Vincent BATAILLE,
- M. André DE CAMPENAERE,
- M. Guy DECOSTER,
- M. Walter VERBEKE.

Parmi les neuf nouveaux membres cités préalablement, huit sont nommés Administrateurs par l'Assemblée Générale de ce jour, à savoir :

- M. Freddy BAELEN,
- M. Augustin DURNEZ,

- Mme Marilyn MAHIEU,
- M. Gaël MISPELAER,
- M. Philippe MOUTON,
- M. Stéphane PONCHEAUX,
- M. José RYCKEBOSCH,
- M. David WERQUIN.

L'Assemblée Générale prend note que, parmi ces huit personnes précitées, Messieurs DURNEZ, MISPELAER, PONCHEAUX, RYCKEBOSCH et WERQUIN sont issus du secteur « public », en référence à l'article 24 des statuts, et ont été désignés par le Conseil Communal de la Ville de Comines-Warneton, en séance du 25.03.2019, pour siéger comme Administrateurs au sein de l'A.S.B.L. Comité de Gestion et des Fêtes du Moulin de Ten-Brielen.

Par ailleurs, M. Philippe MOUTON, en sa qualité d'Echevin de la Culture, est, conformément à l'article 24 des statuts de l'association, nommé d'office Administrateur.

Enfin, M. Freddy BAELEN, jusqu'à présent représentant du secteur « public » mais ayant terminé son mandat politique suite aux élections communales d'octobre 2019, a posé sa candidature pour être membre de l'association comme représentant du secteur « privé » et a été, ce jour, désigné Administrateur représentant le secteur « privé ».

Conformément aux statuts de l'A.S.B.L. Comité de Gestion et des Fêtes du Moulin de Ten-Brielen, la durée du mandat d'un Administrateur est fixée à trois ans (art. 24). Aussi, treize Administrateurs sont arrivés à la fin de leur mandat.

Parmi ceux-ci :

• L'Assemblée Générale de ce jour décide de renouveler le mandat de quatre Administrateurs issus du secteur « privé », pour une durée de six ans. Il s'agit de :

- M. Vincent BATAILLE, domicilié Rue de Wervicq 45 à 7780 Comines, né à Poperinge le 21 mars 1948,
- M. André DE CAMPENAERE, domicilié Lelekaai 17 – 0102 à 8940 Wervik, né à Warneton, le 03 janvier 1944,
- M. Guy DECOSTER, domicilié Rue du Cornet d'en Haut 22 à 7781 Houthem, né à Braine l'Alleud le 10 juillet 1957,
- M. Walter VERBEKE, domicilié Grand Rue 152 à 7780 Comines, né à Geluveld le 10 août 1944.

• L'Assemblée Générale de ce jour prend acte de la démission de six Administrateurs de l'association, à savoir :

- M. Francis DEFEVER,
- M. Gilbert DELEU,
- M. Michel HUYGHE,
- M. Didier LETERME (suite au décès de ce dernier en début d'année 2019),
- Mme Pascale SOETE,
- M. Jean-Jacques VANDENBROUCKE.

Enfin, l'Assemblée Générale acte la démission de cinq membres de l'association :

- M. Norbert FRUTSAERT,
- M. Raymond POTTILLIUS,
- Mme Mariette SOETE,
- M. André TEELEN,
- M. Gilbert VILLEZ.

Par conséquent, l'Assemblée Générale se compose, ce jour 26 juin 2019, comme suit :

- M. Freddy BAELEN,
- M. Vincent BATAILLE,
- M. André DE CAMPENAERE,
- M. Guy DECOSTER,
- M. Augustin DURNEZ,
- Mme Marilyn MAHIEU,
- M. Gaël MISPELAER,
- M. Philippe MOUTON,
- M. Stéphane PONCHEAUX,
- M. José RYCKEBOSCH,
- Mlle Isabelle TIMPERMAN,
- M. Walter VERBEKE,
- M. David WERQUIN.

Le Conseil d'Administration se compose, ce jour 26 juin 2019, comme suit :

- M. Freddy BAELEN, domicilié Rue des Jardinets 14 à 7780 Comines, né à Comines le 07 février 1956,
- M. Vincent BATAILLE, domicilié Rue de Wervicq 45 à 7780 Comines, né à Poperinge le 21 mars 1948,
- M. André DE CAMPENAERE, domicilié Leiekaai 17 – 0102 à 8940 Wervik, né à Warneton, le 03 janvier 1944,
- M. Guy DECOSTER, domicilié Rue du Cornet d'en Haut 22 à 7781 Houthem, né à Braine l'Alleud le 10 juillet 1957,
- M. Augustin DURNEZ, domicilié Rue de Capelle 37 à 7780 Comines, né à Courtrai le 19 novembre 1998,
- Mme Marilyn MAHIEU, domiciliée Rue de Capelle 37 à 7780 Comines, née à Comines le 06 avril 1964,
- M. Gaël MISPELAER, domicilié Rue de la Chicane 6 à 7781 Houthem, né à Mouscron le 13 avril 1982,
- M. Philippe MOUTON, domicilié Rue de Wytschaete 48 0 7781 Houthem, né à Comines le 20 juin 1959,
- M. Stéphane PONCHEAUX, domicilié Rue de Zandvoorde 9 à 7780 Comines, né à Menin le 05 mai 1967,
- M. José RYCKEBOSCH, domicilié Route de Flandre 26 à 7780 Comines, né à Rollegem-Kapelle le 31 octobre 1951,
- M. Walter VERBEKE, domicilié Grand Rue 152 à 7780 Comines, né à Geluveld le 10 août 1944,
- M. David WERQUIN, domicilié Clos des Châteaux 8 à 7780 Comines, né à Courtrai le 30 juin 1971.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, de convier Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre de Comines-Warneton, à chaque réunion tant de l'Assemblée Générale que du Conseil d'Administration de l'association.

2ème Objet : Propositions de modifications aux statuts

L'Assemblée Générale acte les modifications suivantes aux statuts de l'association :

- Dénomination de l'association :

La nouvelle dénomination de l'ASBL est désormais la suivante : « Comité de Gestion du Moulin de Ten-Brielen ».

- Le contenu de l'article 2 est désormais le suivant :

Le siège social est établi en Belgique, dans l'Arrondissement judiciaire du HAINAUT – division de Tournai. Il est établi à 7780 Comines-Warneton, Place Sainte-Anne, n°21. Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration. Toute modification du siège social doit être déposée au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et publiée aux annexes du Moniteur Belge.

- Le contenu de l'article 6 est désormais le suivant :

Les nouveaux membres sont les personnes qui adressent leur demande, par écrit, au Conseil d'Administration et qui sont admis par l'Assemblée Générale.

La décision de l'Assemblée Générale est sans appel et ne doit pas être motivée. Elle est portée à la connaissance du candidat par lettre ordinaire.

- Le contenu de l'article 24 est désormais le suivant :

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de minimum quatre Administrateurs, membres (ou non) de l'association.

Le nombre d'Administrateurs doit toujours être inférieur au nombre de personnes membres de l'association.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix des personnes présentes et représentées.

Le mandat d'Administrateur, en tout temps révocable par l'Assemblée Générale, est de six ans. Il se termine à la date de la sixième Assemblée Générale ordinaire qui suit celle qui l'a désigné comme Administrateur.

L'Administrateur sortant est rééligible.

Le Conseil est composé d'Administrateurs représentant le secteur public et le secteur privé.

Représentent le secteur public :

- l'Echevin ayant la Culture dans ses attributions,
- un membre par parti politique représenté au Conseil Communal.

Représentent le secteur privé :

- des membres d'associations locales et / ou des particuliers, en nombre égal aux représentants du secteur public pour assurer la parité.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2019 :

1er objet – Nomination de nouveaux membres : validation de la décision de l'Assemblée Générale / Désignation d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix, valide la décision de l'Assemblée Générale de ce jour portant sur la nomination de neuf nouveaux membres de l'association, à savoir : Messieurs Freddy BAELEN, Augustin DURNEZ, Gaël MISPELAER, Philippe MOUTON, Stéphane PONCHEAUX, José RYCKEBOSCH, David WERQUIN, Madame Marilyn MAHIEU et Mademoiselle Isabelle TIMPERMAN.

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés, les membres du Conseil d'Administration de ce jour désignent également en qualité de :

- Président : M. Philippe MOUTON,
- Vice-Président : M. André DE CAMPENAERE,
- Secrétaire / Trésorière : Mme Marilyn MAHIEU.

2ème objet – Représentation de l'association vis-à-vis de tiers – pouvoir de signature sur les comptes en banque de l'association

Pour représenter l'association vis-à-vis de tiers, l'article 39 des statuts reste valable. Cet article précise que l'association est valablement représentée dans tous les actes ou en justice :

- soit, par un ou plusieurs Administrateurs agissant seuls (par deux Administrateurs agissant conjointement) qui, en tant qu'organe(s), ne devra (devront) pas justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable et d'une procuration du Conseil d'Administration,
- soit, dans les limites de la gestion journalière, par le (ou les) délégué(s) à cette gestion, agissant séparément (ou conjointement) qui, en tant qu'organe(s), ne devra (devront) pas justifier d'une décision préalable.

En vertu de l'article 37 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, donne mandat aux personnes suivantes pour la gestion journalière des comptes bancaires ouverts au nom de l'association et pour le pouvoir de signature sur lesdits comptes :

- Mme Marilyn MAHIEU,
- M. Vincent BATAILLE.

Les formalités auprès de l'organisme bancaire seront effectuées sans tarder (demande de carte bancaire, etc) afin d'assurer le bon suivi financier de l'association.

Pour extrait certifié exact,

Marilyn MAHIEU,
Secrétaire / Trésorière

André DE CAMPENAERE,
Vice-Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature